



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JEUDI 25 FEVRIER 2021

Date de convocation : 17 Février 2021

Etaient présents : M.MAUBOUSSIN Rémy, Maire ; Mme RIVOL Fabienne, MM. LEREY Judicaël, PULIDO PATO Christopher, Adjoint ; M. BORDIN Pascal, Mme CHEVALLIER Audrey, M. GRANIER Sébastien, Mme LEPELTIER Coralie, M. CADYCK Kévin, CHAUSSON Marcel, RUIZ MORACIA Mario, SEPRE Johan, Mmes RADENAC Sylvie & BESLIER Mélanie
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et excusé : M. DUBOIS Pierre (pouvoir à Mme Rivol)

Absent : -

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Rémy MAUBOUSSIN, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal ; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné M. PULIDO PATO Christopher, secrétaire de séance.

Monsieur MAUBOUSSIN rappelle l'ordre du jour :

- * Approbation du Compte Administratif 2020 : commune et service assainissement
- * Vote du Budget unique 2021 : commune et service assainissement
- ~~* Fixation des taux des contributions directes~~
- * Tarifs redevance assainissement 2021 ;
- * Demande de Subvention
- * Affaires et questions diverses

1/ Approbation du compte administratif 2020

Un tableau récapitulatif de l'exercice 2020 du service assainissement et de la commune est remis à chaque élu; Réuni sous la présidence de Mme RIVOL, 1^{ère} adjointe, le compte administratif 2020, conforme au compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor, est présenté aux élus, Lequel peut se résumer ainsi :

-service assainissement

En section d'exploitation : excédent de 20 685.48 €

En section d'investissement : excédent de 9 755.24 €

-commune

En section d'exploitation : excédent de 190 152.68 €

En section d'investissement : déficit de 76 009.87 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité. Tous l'ont signé

2/ Vote du budget unique 2021 : commune et service assainissement

Monsieur le Maire présente le budget du service assainissement pour l'exercice 2021

En section d'exploitation :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 36 386 €

Et

En section d'investissement :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 15 413.24 €

Le budget est adopté à l'unanimité. Tous l'ont signé

Monsieur le Maire présente ensuite une proposition de budget pour la commune ; le budget est proposé, sans augmentation des taxes locales ;(à noter que cette année, la collectivité votera les taux d'imposition entre le 31 mars et le 15 avril, lors de la prochaine séance municipale)

Les principaux investissements retenus sont :

- acquisition foncière ;
- acquisition de matériel : mobilier pour la salle (bancs pour le vestiaire) et mobilier extérieur (table, poubelles), candélabres (remplacement mât accidenté), panneaux de signalisation, extincteurs, petit outillage (brouette, souffleur)
- Travaux de voirie : Réfection de la VC n°5
- Travaux de remise aux normes électriques (cantine, école, église) ;
- travaux de réfection du sol du hall de l'école

En section d'investissement :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 208 595 €

Et

En section d'exploitation :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 580 328 €

Le budget est adopté à l'unanimité. Tous l'ont signé.

3/ Tarifs redevance assainissement et Participation à l'assainissement Collectif 2021

Sur proposition de M. le Maire, le CM, à l'unanimité, décide

De fixer les de redevance ainsi que suit :

- Abonnement : 19 € HT
- Consommation : 0.80 € HT / m3
- Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) à 700 € HT

4/ Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants – service assainissement et Commune

M. le Maire informe, qu'à partir de 2021, les collectivités seront tenues d'établir des provisions pour leurs créances douteuses (risque de non recouvrement)

Sur proposition de Monsieur le Maire, et Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de provisionner la somme de 50 € (cinquante euros) aux fins de comptabiliser la dépréciation des créances douteuses pour le service assainissement, et pour la commune.

Les crédits seront inscrits à l'article 6817 du budget 2021.

5/ demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2021

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2021. Le projet susceptible d'être éligible est :

1 – Remise aux normes et sécurisation des équipements publics

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	5190 €
DETR et /ou DSIL	8876 €
Conseil Régional	
Conseil Général	8126 €
TOTAL	22192 €

Le conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2021
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

6/ Affaires diverses

Subventions allouées aux associations communales

En 2020, chaque association a bénéficié, comme lors de chaque exercice, d'une subvention communale ; compte tenu du contexte sanitaire, les associations n'ont pas pu fonctionner normalement. M. le Maire propose de rencontrer les différentes associations communales afin qu'elles présentent leur compte de résultat 2020 et leur budget prévisionnel 2021. Une réflexion sera donnée aux élus jusqu'en septembre pour délibérer sur le vote des subventions.

La rencontre est fixée au samedi 13 mars à partir de 10h. un courrier sera transmis à chaque association.

Tour de table des Elus :

Fabienne Rivol est dans l'attente de devis pour le fleurissement et le réaménagement des parterres ; Marcel Chausson et Kevin Cadyck informe que la rue du Commandant Salle n'est pas reconnue par Google maps ; voir pour la pose d'un panneau de rue dès l'intersection de la rue de la tranquillité et de la rue des Etangs.

Christopher Pulido Pato informe qu'un rendez-vous est prévu avec Mme ML Charlot, animatrice au Centre social du canton de Conlie pour le point sur l'accueil de loisirs des mercredis et des vacances scolaires. Suite au conseil d'école du 16 février, il est confirmé qu'il n'y a pas de fermeture de classes pour la rentrée 2021/2022. Sont prévus 103 élèves pour la prochaine rentrée. Présente un devis de TITIFLORIS pour le transport de collégiens (de l'arrêt du car à leur domicile). Le coût pour 1h de transport s'élève à 38€ ; sachant que le temps de travail du conducteur est comptabilisé avec un départ de la Mairie jusqu'à son retour à la mairie (estimé à 15/20 minutes) ; le devis a été réalisé avec la prise en compte de 1 à 5 enfants. Johan Sepré demande s'il y aura 1 participation communale ; pour le moment, non ; la réflexion continue.

Sylvie Radenac demande les dates des prochains conseils municipaux : 8 avril – 6 mai et 3 juin ;

Judicaël Lerey informe que la commission communication s'est réunie et prépare le prochain bulletin. Différents thèmes sont proposés : budgets ; journée citoyenne, présentation du personnel communal, tarifs salle, cantine, chalets ; photos avant/aujourd'hui de la commune ; demande s'il peut y avoir 1 réflexion pour un nouveau logo ;

Audrey Chevallier rappelle que les 2 derniers jours d'école, compte tenu de l'arrêt maladie de 2 agents, M. le Maire a assuré le remplacement dans le car et Mme Rivol à la cantine. Demande qu'une réflexion soit faite sur le mode de remplacement (notamment lors d'arrêts maladie plus long), voir si des personnes sont intéressées, disponibles et établir un tableau référençant ces personnes.

Séance levée à 21h45